

### **AVIS PUBLIC**

Je donne avis que le mardi 4 août 2020, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance virtuelle pour statuer sur 3 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 1650, rue Rochon et a pour objet l'agrandissement arrière d'une habitation unifamiliale jumelée qui excède le mur arrière de l'habitation mitoyenne de 3,70 mètres tout en étant à une distance de 0,60 mètre de la ligne de propriété mitoyenne, alors que le règlement en vigueur exige une distance équivalente à la profondeur de l'agrandissement.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2125, rue Ward et a pour objet la construction d'une habitation multifamiliale dont la largeur de l'allée véhiculaire menant au garage en sous-sol est de 5 mètres alors que le règlement en vigueur exige une largeur minimale de 6 mètres.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 855, rue Beaulac et a pour objet la construction d'un bâtiment commercial dont le nombre d'étage ne respecte pas toutes les normes applicables.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision. Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au 514 855-6000 poste 4240.

Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : [saint-laurent@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-laurent@ville.montreal.qc.ca) ou par courrier au 777, boulevard Marcel-Laurin, H4M 2M7.

Fait à Montréal, le 15 juillet 2020

Benoit Turenne  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

## **PUBLIC NOTICE**

I give notice that on Tuesday August 4, 2020, at 7:30 pm, the Saint-Laurent borough council will hold a virtual meeting to decide on 3 requests for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001.

The first minor exemption request concerns the property located at 1650, rue Rochon and has for its object the rear extension of a semi-detached single family dwelling which exceeds the rear wall of the terraced dwelling by 3.70 m while being at a distance of 0.60 m from the terraced property line, while the regulations in force require a distance equivalent to the depth of the enlargement.

The second minor exemption request concerns the property located at 2125, rue Ward and relates to the construction of a multi-family dwelling, with a width of 5 m in the vehicular driveway leading to the basement garage, while the current regulations require a minimum width of 6 m.

The third minor exemption request concerns the property located at 855, rue Beaulac and has as its object the construction of a commercial building whose number of floors does not meet all applicable standards

Under Ministerial Decree 2020-049 of July 4, 2020, any procedure that involves the movement or assembly of citizens must be replaced by a 15-day written consultation, previously announced by public notice.

Thus, any person can send written comments, by email or by mail, for 15 days following the publication of the notice, so that the board can assess its value before rendering a decision. For any question relating to this procedure please telephone 514 855-6000 ext. 4240.

Written comments can be submitted by email to the following address: [saint-laurent@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-laurent@ville.montreal.qc.ca) or by mail to 777, boulevard Marcel-Laurin, H4M 2M7.

Montreal, July 15, 2020

Benoit Turenne  
Secretary of the Borough Council